

SEANCE DU 12 MARS 2024

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil de la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires

Séance du 12 mars 2024

**Délibération n° 240312\_14**

**Mise en place de fonds de concours pour le financement de travaux sur la commune de Cilaos.**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars à dix-sept heures, sur convocation individuelle en date du 6 mars 2024, dématérialisée et affranchie le 6 mars 2024, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS) se sont réunis en l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, en séance plénière ouverte et présidée par Monsieur Michel FONTAINE, Président.

Communes	Présents	Conseillers Absents représentés		Absents
		Absents	Procuration donnée à	
Saint-Pierre	M. Michel FONTAINE Mme Béatrice SIGISMEAU M. Stéphano DJOUX M. Mariot MINATCHY M. Mohammad OMARJEE <sup>1</sup> Mme Denise HOARAU <sup>2</sup> M. Bernard VON-PINE Mme Edmée RAYMOND M. Olivier NARIA Mme Guilaine NASSIBOU M. Nazir VALY <sup>3</sup> Mme Nadine ALAGUIRISSAMY Mme Marie-Line BRINDON M. Patrick VAYABOURY Mme Marie-Claude PALIOD <sup>1</sup> M. Didier MOREL Mme Anne-Marie PAPY M. Jean-Willy TAN Mme Simone ROUVRAIS M. Albert PERIANAYAGOM Mme Sabrina TIONOHOUE M. Philippe POTIN <sup>2</sup> Mme Patricia TAYLLAMIN M. Stephen BELLON <sup>2</sup> Mme Pascaline BOYER M. Adame RAVAT Mme Virginie GOBALOU ERAMBRANPOULLE	Mme Marie Richela CHAMBI Mme Sandrine AHO-NIENNE M. Kichena DAMOUR Mme Viviane MALET	Mme Sabrina TIONOHOUE M. Marlot MINATCHY M. Didier MOREL M. Stéphano DJOUX	M. David LORION M. Jean-Gaël ANDA Mme Brigitte HOARAU
Saint-Louis	Mme Juliana M'DOIHOMA <sup>4</sup> M. Thibaud CHANE WOON MING Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY Mme Claudie TECHER M. Jean-Eric FONTAINE M. Jean-Pascal MANGUE M. Hanif RIAZE M. Bruno BEAUVAL Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE <sup>4</sup> Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Sylvain ARTHEMISE M. Claude Henri HOARAU <sup>5</sup>	M. Imran HATTEEA Mme Marie Françoise GASTRIN Mme Yannicke SEVERIN Mme Linda MANENT M. Jean-François PAYET  M. Cyrille HAMILCARO	M. Hanif RIAZE Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE Mme Claudie TECHER M. Sylvain ARTHEMISE M. Thibaud CHANE WOON MING M. Jean-Willy TAN	Mme Marie Ida RICHAUVET M. Philippe Dit Laïnin RANGAMA Mme Raïssa MAILLOT

<sup>1</sup> Quitte la séance à la délibération n° 240312\_08

<sup>2</sup> Quitte la séance à la délibération n° 240312\_20

<sup>3</sup> Sort de séance à la délibération n° 240312\_18 et revient à la délibération n° 240312\_19

<sup>4</sup> Entre en séance à la délibération n° 240312\_03

<sup>5</sup> Entrent en séance à la délibération n° 240312\_08

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VILLES SOLIDAIRES (CIVIS)**

**CIVIS**

**SEANCE DU 12 MARS 2024**

L'Etang-Salé	M. Mathieu HOARAU <sup>6</sup> M. Gilles CLAIN	Mme Louise SIMBAYE M. Jean-Marc HARDY	M. Mathieu HOARAU <sup>6</sup> M. Gilles CLAIN	Mme Isaline TRONC
Petite-Ile	Mme Mimose SEVERIN M. Ludovic MALET Mme Anne Constance PAYET	M. Serge HOAREAU	M. Ludovic MALET	
Les Avrons	M. Eric FERRERE Mme Christelle ETHEVE- VADIER M. Bruno COREE			Mme Rosalyne LUCAS
Cilaos	M. Frédéric SEGART <sup>6</sup>	M. Jacques TECHER	M. Frédéric SEGART <sup>6</sup>	

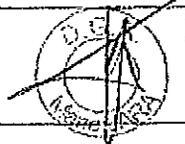
**Secrétaire de séance : Mme Anne Constance PAYET**

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil Communautaire							70
Quorum							36
	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers présents ou représentés				TOTAL
			N'ayant pas participé au vote (NPPV)		S'étant abstenus		
			Présents	Procurations	Présents	Procurations	
Pour les délibérations n° 01 à 2	45	12	/	/	/	/	57
Pour les délibérations n° 03 à 07	46	13	/	/			59
Pour la délibération n° 08	44	13	/	/	12	07	38
Pour les délibérations n° 09 à 17	44	13	/	/	/	/	57
Pour la délibération n° 18	43	13	/	/	/	/	66
Pour la délibération n° 19	44	13	/	/	/	/	57
Pour les délibérations n° 20 à 31	45	14	/	/	/	/	59

A Saint-Pierre, le 14 MARS 2024,

Le Président,  
C. I. V. S.  
Communauté  
Intercommunale  
des Villes  
Solidaires  
DEPARTEMENT DE LA REUNION  
MICKEL FONTAINE

Visa Direction Générale Adjointe  
Marie JARA



<sup>6</sup> Sort de séance de la délibération n° 240312\_08 et revient à la délibération n° 240312\_20  
<sup>6</sup> Entrent en séance à la délibération n° 240312\_08

**Délibération n° 240312\_14**

**Mise en place de fonds de concours pour le financement de travaux sur la commune de Cilaos.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté 5089/SGDRCTCV/1 du Préfet de La Réunion en date du 26 décembre 2002 portant transformation de la CIVIS en Communauté d'Agglomération ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération et les arrêtés préfectoraux les modifiant ;

Entendu le rapport du Président exposant que :

La commune de Cilaos a sollicité la CIVIS pour affecter son fonds de concours 2023, attribué par délibération n° 230411-14 du Conseil Communautaire du 11 avril 2023, au financement de travaux sur la commune conformément à l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le coût estimatif de cette acquisition s'élève à 167 108,17 € HT.

La CIVIS participera à ces dépenses et le financement se décompose comme suit :

Libellé opération	Coût (en € HT)	Part CIVIS (en € HT)	Part communale (en € HT)
Maçonnerie	16 594,90	8 297,00	8 297,90
Fontainerie alimentation et évacuation	35 000,00	17 500,00	17 500,00
Fouille et remblais	2 570,00	1 285,00	1 285,00
Réhabilitation de la statue	19 100,00	9 550,00	9 550,00
Embellissement de la place de la fontaine	27 000,00	13 500,00	13 500,00
Main d'œuvre	66 843,27	33 421,63	33 421,64
<b>Total</b>	<b>167 108,17</b>	<b>83 553,63</b>	<b>83 554,54</b>

Les modalités de versement de ces subventions sont arrêtées comme suit :

- 1<sup>er</sup> acompte : 20 % sur présentation de l'OS de démarrage,
- 2<sup>ème</sup> acompte : 40 % sur présentation d'un état d'avancement de 80 % HT,
- 3<sup>ème</sup> acompte : 40 % sur présentation du DGD et un état final visée par la Trésorière.

Sur proposition du Président,

**Le Conseil délibère, et à l'unanimité,**

1. Approuve la participation financière de la CIVIS à hauteur de 83 553,63 € pour la réalisation de travaux sur la commune de Cilaos,
2. Approuve la convention, au titre des subventions d'investissement, selon le projet joint en annexe,

SEANCE DU 12 MARS 2024

3. Autorise le Président, ou toute personne par lui habilitée, à signer la convention,
4. Charge le Président, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes,
5. Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Vote : 57 pour.

Fait à Saint-Pierre, le 14 MARS 2024

Pour extrait conforme

Le Président,

C.I.V.S.  
Communauté  
Intercommunale  
des Villes  
Solidaires  
DEPARTEMENT DE LA REUNION  
MICHEL FONTAINE

CIVIS Visa service instructeur Patrick DEGUIGNE	
Visa Direction Générale Adjointe Marie JARA	

Identifiant unique 974 249740077 *240312\_14 DE*  
Le présent document est certifié exécutoire,  
étant transmis en Sous-Préfecture le *15 mars 2024*  
et publié sur le site internet de la CIVIS le *15 mars 2024*

SEANCE DU 12 MARS 2024

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil de la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires

Séance du 12 mars 2024

**Délibération n° 240312\_30**

**Demande de subvention « Archivage Numérique En Territoire (ANET) » auprès de la Direction des Affaires Culturelles de La Réunion pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude des documents numériques de la CIVIS, de ses six communes membres et du CIAS.**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars à dix-sept heures, sur convocation individuelle en date du 6 mars 2024, dématérialisée et affranchie le 6 mars 2024, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS) se sont réunis en l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, en séance plénière ouverte et présidée par Monsieur Michel FONTAINE, Président.

Communes	Conseillers			
	Présents	Absents représentés		Absents
		Absents	Procuration donnée à	
Saint-Pierre	M. Michel FONTAINE Mme Béatrice SIGISMEAU M. Stéphano DJOUX M. Mariot MINATCHY M. Mohammad OMARJEE <sup>1</sup> Mme Denise HOARAU <sup>2</sup> M. Bernard VON-PINE Mme Edmée RAYMOND M. Olivier NARIA Mme Guilaine NASSIBOU M. Nazir VALY <sup>3</sup> Mme Nadine ALAGUIRISSAMY Mme Marie-Line BRINDON M. Patrick VAYABOURY Mme Marie-Claude PALIOD <sup>4</sup> M. Didier MOREL Mme Anne-Marie PAPY M. Jean-Willy TAN Mme Simone ROUVRAIS M. Albert PERIANAYAGOM Mme Sabrina TIONOHOUE M. Philippe POTIN <sup>5</sup> Mme Patricia TAYLLAMIN M. Stephen BELLON <sup>2</sup> Mme Pascaline BOYER M. Adame RAVAT Mme Virginie GOBALOU ERAMBRANFOULLE	Mme Marie Richela CHAMBI Mme Sandrine AHO-NIENNE M. Kichena DAMOUR Mme Viviane MALET	Mme Sabrina TIONOHOUE M. Mariot MINATCHY M. Didier MOREL M. Stéphano DJOUX	M. David LORION M. Jean-Gaët ANDA Mme Brigitte HOARAU
Saint-Louis	Mme Julliana M'DOIHOMA <sup>3</sup> M. Thibaud CHANE WOON MING Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY Mme Claudie TECHER M. Jean-Eric FONTAINE M. Jean-Pascal MANGUE M. Hanif RIAZE M. Bruno BEAUVAL Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE <sup>4</sup> Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Sylvain ARTHEMISE M. Claude Henri HOARAU <sup>5</sup>	M. Imran HATTEEA Mme Marie Françoise GASTRIN Mme Yannicke SEVERIN Mme Linda MANENT M. Jean-François PAYET  M. Cyrille HAMILCARO	M. Hanif RIAZE Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE Mme Claudie TECHER M. Sylvain ARTHEMISE M. Thibaud CHANE WOON MING M. Jean-Willy TAN	Mme Marie Ida RICHAUVET M. Philippe Dit Lainin RANGAMA Mme Raïssa MAILLOT

<sup>1</sup> Quitte la séance à la délibération n° 240312\_08

<sup>2</sup> Quitte la séance à la délibération n° 240312\_20

<sup>3</sup> Sort de séance à la délibération n° 240312\_18 et revient à la délibération n° 240312\_19

<sup>4</sup> Entre en séance à la délibération n° 240312\_03

<sup>5</sup> Entrent en séance à la délibération n° 240312\_08

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VILLES SOLIDAIRES (CIVIS)**

**CIVIS**

**SEANCE DU 12 MARS 2024**

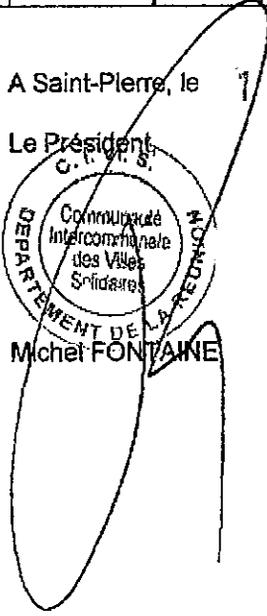
L'Etang-Salé	M. Mathieu HOARAU <sup>a</sup> M. Gilles CLAIN	Mme Louise SIMBAYE M. Jean-Marc HARDY	M. Mathieu HOARAU <sup>a</sup> M. Gilles CLAIN	Mme Isaline TRONC
Petite-Ile	Mme Mimose SEVERIN M. Ludovic MALET Mme Anne Constance PAYET	M. Serge HOAREAU	M. Ludovic MALET	
Les Avirons	M. Eric FERRERE Mme Christelle ETHEVE- VADIER M. Bruno COREE			Mme Roselyne LUCAS
Cilaos	M. Frédéric SEGART <sup>b</sup>	M. Jacques TECHER	M. Frédéric SEGART <sup>b</sup>	

**Secrétaire de séance : Mme Anne Constance PAYET**

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil Communautaire							70
Quorum							36
	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers présents ou représentés				TOTAL
			N'ayant pas participé au vote (NPPV)		S'étant abstenus		
			Présents	Procurations	Présents	Procurations	
Pour les délibérations n° 01 à 2	45	12	/	/	/	/	57
Pour les délibérations n° 03 à 07	46	13	/	/			59
Pour la délibération n° 08	44	13	/	/	12	07	38
Pour les délibérations n° 09 à 17	44	13	/	/	/	/	57
Pour la délibération n° 18	43	13	/	/	/	/	56
Pour la délibération n° 19	44	13	/	/	/	/	57
Pour les délibérations n° 20 à 31	45	14	/	/	/	/	59

A Saint-Pierre, le 14 MARS 2024

Le Président,

  
 C.I.V.I.S.  
 Communauté  
 Intercommunale  
 des Villes  
 Solidaires  
 DEPARTEMENT DE LA REUNION  
 Michel FONTAINE

Visa Direction Générale Adjointe  
Marie JARA



<sup>a</sup> Sort de séance de la délibération n° 240312\_08 et revient à la délibération n° 240312\_20

<sup>b</sup> Entrent en séance à la délibération n° 240312\_08

SEANCE DU 12 MARS 2024

**Délibération n° 240312\_30**

**Demande de subvention « Archivage Numérique En Territoire (ANET) » auprès de la Direction des Affaires Culturelles de La Réunion pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude des documents numériques de la CIVIS, de ses six communes membres et du CIAS.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté 5089/SGDRCTCV/1 du Préfet de La Réunion en date du 26 décembre 2002 portant transformation de la CIVIS en Communauté d'Agglomération ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération et les arrêtés préfectoraux les modifiant ;

Entendu le rapport du Président exposant que :

Dans une démarche d'optimisation et de modernisation de la gestion des documents numériques produits et reçus, la CIVIS a candidaté auprès du Ministère de la Culture pour l'appel à projet « Archivage Numérique en Territoire ». Cet appel à projet a pour but d'aider financièrement les collectivités locales dans leur volonté de transformation numérique et, plus précisément, dans l'archivage et la sauvegarde de leurs documents numériques.

Conformément au principe de mutualisation des archives, la CIVIS a souhaité associer à sa démarche l'ensemble de ses six communes membres et le Centre Intercommunal d'Action Sociale pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude des documents numériques qui fera l'objet d'un groupement de commandes.

Le jury de l'appel à projet ANET a choisi de soutenir le dossier mutualisé de la CIVIS, de ses six communes membres et du CIAS.

Par délibération n° 231113\_03 du Conseil Communautaire du 13 novembre 2023, la CIVIS a approuvé le projet de convention incluant la répartition financière pour la constitution d'un groupement de commande dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude des documents numérique de la CIVIS, de ses six communes membres et du CIAS.

Vu l'avis favorable émis sur cette affaire par la commission « Finances – Affaires générales », réunie le 14 février 2024 ;

Sur proposition du Président,

**Le Conseil délibère, et à l'unanimité,**

1. Autorise le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de l'appel à projet « Archivage Numérique en Territoire » auprès de la Direction des Affaires Culturelles de La Réunion pour un montant de trente-cinq mille euros (35 000 €) accordée par le Service Interministériel des Archives de France,
2. Approuve le plan de financement définitif du projet modifiant la participation financière des communes membres, comme suit :

SEANCE DU 12 MARS 2024

Montant prévisionnel de l'étude	74 000 €
Subvention de l'Etat (47 %)	35 000 €
CIVIS/CIAS (50 %)	37 000 € Soit 30 096 € pour la CIVIS et 6 904 € pour le CIAS
Commune de Saint-Pierre (1.40 %)	933.33 €
Commune de Saint-Louis (0.88 %)	586.67 €
Commune de L'Etang-Salé (0.23 %)	153.33 €
Commune de Petite-Ile (0.20 %)	133.33 €
Commune des Aviron (0.19 %)	126.67 €
Commune de Cilaos (0.10 %)	66.67 €

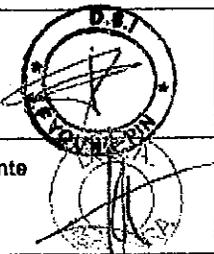
- Charge le Président, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes,
- Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Vote : 59 pour.

Fait à Saint-Pierre, le 14 MARS 2024

Pour extrait conforme

Le Président,  
C.I.V.S.  
Communauté  
Intercommunale  
des Villes  
Solidaires  
DEPARTEMENT DE LA REUNION  
Michel FONTAINE

CIVIS Visa service instructeur Jean-François YOUNG PIN	
Visa Direction Générale Adjointe Marie JARA	

Identifiant unique 974 249740077 - 240312\_240312\_30 26  
Le présent document est certifié exécutoire,  
étant transmis en Sous-Préfecture le 15 mars 2024  
et publié sur le site internet de la CIVIS le 15 mars 2024